



## Communiqué de presse

# Le cabinet de JR Lecerf bouché par un excès de factotum

Tout en faisant mine d'être serein, JR Lecerf, président du Conseil Départemental du Nord, dégage un communiqué de presse en réaction à un article de Médiacités, publiés quelques heures auparavant ce vendredi 10 janvier 2020.

Il publie même son communiqué sur le site intranet du Département en adressant un message aux 8000 agentEs de la collectivité.

Un sursaut d'énergie pour tenter de contrer les conclusions de l'investigation menée par le journaliste du média web mettant en cause le nombre excessif de collaborateurs de cabinet (21 au-delà de la limite autorisée par la loi) et l'embauche illégale comme tel de Laetitia LECERF, fille du président.

En creusant à partir des informations rapportées par Médiacités, **nous arrivons à la conclusion que le nombre de collaborateurs en trop pourrait être bien au-delà des 21 surnuméraires identifiés par le journaliste.**

En effet, **pas moins de 20 collaborateurs de cabinet sont affectés aux 15 vice-présidents** (dont Laetitia LECERF et Frédéric NIHOUS).

Quant au Cabinet à proprement parlé, rattaché directement au président, l'organigramme compte 39 personnes.

Sur ces 39 personnes, lorsqu'on écarte les secrétaires, chauffeurs, attachés de presse, etc. , **20 personnes semblent avoir directement un lien avec l'activité politique de l'exécutif.** Et parmi elles, nous retrouvons par exemple Michel SOUSSAN et David HUGOO, conseillers municipaux de Lille sur le même banc que Jean-René LECERF

**Bref au lieu des 13 collaborateurs réglementaires, il y en aurait en réalité 40 !**

Notre organisation syndicale est particulièrement sensible à cette question. D'autant qu'en rémunérant pléthore de conseillers, JR LECERF supprime dans le même temps des postes essentiels pour le service public. Depuis 2015, plus de 1000 postes ont été supprimés.

Surtout lorsqu'on sait, à condition bien sûr que Lecerf respecte la loi en matière de rémunération des collabos de cabinet, que celle-ci peut atteindre 7.712 € brut/mois (90% de la rémunération brut maximale dans la collectivité) sans compter le Complément Indiciaire Annuel attribué au mérite qui doit atteindre très facilement le millier d'euros et les « frais de représentations » ...

Alors qu'il invoque de manière totalement malhonnête la mise en conformité avec la loi pour supprimer 10 jours de repos au personnel en 2016, il embauche sa fille et oublie de se mettre en conformité avec la loi de 2017 « pour la confiance dans la vie politique ».

Alors, puisque Médiacités se trompe ou ment, Jean-René Lecerf envisage bien sûr de porter plainte pour diffamation !!

D'après lui, dans son communiqué, ce type de révélation risque de porter préjudice à son camp pour les futures échéances électorales... risquant « d'alimenter les extrêmes ».

C'est pas un peu fort de café d'inverser à ce point les responsabilités ?

Ce ne sont pas les pratiques des éluEs qui déçoivent les électeurs ? C'est le fait de les révéler ?

C'est vrai, JR Lecerf a raison, les journalistes auraient pu parler du budget départemental. Ils auraient aussi pu enquêter sur le soi-disant budget en faillite de 2015 à 2019 (puisqu'il paraît qu'à partir de 2020 tout est résolu). Budget qui aurait justifié toutes les suppressions de postes dans les services alors que les collaborateurs étaient déjà aussi nombreux.

**Pour ce qui concerne SUD, dans l'intérêt général du service public départemental et des agentEs que nous représentons, nous nous réservons le droit de saisir le procureur de la République !**

***Contacts – Olivier TRENEUL et Dominique THIERY 06 95 51 33 60***